



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme SAISON (pouvoir à Mme BASIRE)
Mme DIOLOGENT (pouvoir à Mme LEBLED)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme MALETRAS)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour

Communications du Maire :

- remerciements du Club des Jeunes de la Région de Luneray et des ACPG CATM pour les subventions annuelles ;
- 2 subventions allouées par le Département de la Seine-Maritime à la commune : 30 000 € pour la création de 2 courts de tennis, et 150 € pour l'organisation des Foulées Luneraysiennes.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/4/2025 : autorisation de recrutement d'un jeune en service civique à compter du 3 novembre 2025 pour une durée de 8 mois (24h/semaine), afin de compléter l'équipe chargée de l'accueil périscolaire.
- Délibération n°2/4/2025 : remboursement à un agent communal de 17,80 € de frais de stationnement lors d'un déplacement pour formation.
- Délibération n°3/4/2025 : accord pour l'indemnisation des congés annuels non pris du personnel communal en cas de cessation définitive d'activité.
- Délibération n°4/4/2025 : offre de la société LOGITUD pour une solution numérique de gestion du marché, retenue, pour un coût d'investissement de 4 700 € et un coût de fonctionnement de 1 920 €.
- Délibération n°5/4/2025 : renouvellement pour 9 ans du bail commercial concernant le magasin Le Coin des Coquins.
- Délibération n°6/4/2025 : attribution d'une subvention de 77 € à l'association Point de Mire.
- Délibération n°7/4/2025 : organisation d'un marché nocturne le samedi 2 août de 17h à 23h.
- Délibération n°8/4/2025 : accord pour maintenir l'organisation du temps scolaire sur le principe de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2025 et pour une durée de 3 ans.
- Délibération n°9/4/2025 : validation d'un avenant au lot 1 Maçonnerie dans le cadre du chantier d'aménagement de locaux périscolaires, pour un montant de 3 901,80 € HT.

-Délibération n°10/4/2025 : validation d'un avenant d'un montant de 7 241 € HT dans le cadre des travaux de construction de 2 courts de tennis.

-Délibération n°11/4/2025 : attribution des travaux d'aménagement de la rue du Moulin à Vent à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 285 310,88 €.

-Délibération n°12/4/2025 : vote d'une décision modificative n°1 au budget communal 2025.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Lunery, le 6 juin 2025



Le Maire,

Guy AUGER